Département
Des Yvelines

Arrondissement
De Mantes-la-Jolie

Canton
De BONNIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE BOISSETS

78910

Dans le cadre de la gestion du cimetière, La commune de Boissets a lancé une procédure de reprise de concessions présumées à l'abandon sur le cimetière. Cette procédure concerne les concessions perpétuelles et centenaires, selon le code général des collectivités territoriales.

La liste des concessions présumées abandonnées sera affichée à la porte d'entrée du dit cimetière et en mairie. Le maire invite les familles concernées à se présenter lors du second constat qui sera effectué :

**le Mardi 26 Mars 2024 à partir de 9h00 au cimetière de Boissets.**

Le Maire

T. MAILLIER

MAIRIE DE BOISSETS 78910

Secrétariat ouvert : le lundi de 15 h à 18 h, le jeudi de 9 h à 12 h et le 4ème samedi du mois de 10 h à 12 h
Tél : 09 62 24 87 60 / Fax : 01 30 42 57 46 – Courriel : mairie.boissets@boissets.fr

Commune membre de la Communauté de Communes du Pays Houdanais